

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, , Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Anne MIZONY.

Pierre SCHMELZLE donne procuration à Thierry MARTINAUD  
Marie-Anne VALLOT donne procuration à Patricia DUMAS

Suite au projet du Préfet demandant la mise en compatibilité du POS, le conseil municipal souhaite prendre position ce soir. A l'unanimité, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- Demande de mise en compatibilité du POS par le Préfet avec une déclaration d'intérêt général

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

## **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 31 mai 2016**
- **Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**
- **Régime indemnitaire**
- **Règlement du service ANC (correction des tarifs)**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

### **I - Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable ainsi que celui de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2015.

Ces rapports seront consultables en mairie.

### **II – Régime indemnitaire**

Par délibération du 17 février 2009, le conseil municipal a institué une indemnité d'administration et de technicité pour les agents relevant du cadre d'emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, et ayant des fonctions de direction lié à l'encadrement des activités périscolaires de la commune. Suite à la restructuration du service, liée au nouveau temps d'activité périscolaire, cette fonction n'est plus exercée par un agent relevant du cadre d'emploi des ATSEM 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions, supprime ce régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **III – Règlement du service ANC**

Suite à la nouvelle consultation du 5 avril 2016 pour les « Services de prestations de contrôles d'installations d'assainissement non collectif » et à la réunion de la commission d'appel d'offres le 19 mai,

Le conseil municipal, après délibération :

Par 14 voix pour et une abstention décide de

- Retenir Holocène environnement comme prestataire de service pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communal,
- Adopter le règlement de service « ANC »,

Par 14 voix pour, 1 voix contre décide de

- Fixer le montant des redevances des contrôles d'assainissement non collectif.

Communes non assujetties à la TVA	Prix Holocène TTC (10%)	Frais administratifs	Redevance Nette
Diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien	88,00 €	5,00 €	<b>93,00 €</b>
Contrôles en cas de vente	99,00 €	15,00 €	<b>114,00 €</b>
Contrôles de conception et d'implantation des installations sans rejet au fossé	59,40 €	15,00 €	<b>74,40 €</b>
Contrôles de conception et d'implantation des installations avec rejet au fossé	121,00 €	15,00 €	<b>136,00 €</b>
Contrôles de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	165,00 €	15,00 €	<b>180,00 €</b>
Pénalité pour absence de rendez-vous	13,20 €		<b>13,20 €</b>

Les prochains contrôles de bon fonctionnement et d'entretien auront lieu en 2019 pour les habitants non reliés au réseau d'assainissement collectif.

#### **V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AB 116, 33 rue Peyronnet, appartenant à Mme SIMON David

#### **VI –Demande d'une mise en compatibilité du POS par le Préfet, avec une déclaration d'intérêt général**

Par courrier du 21 juin 2016, le Préfet de la Loire organise une réunion d'examen conjoint relative à la mise en compatibilité du POS de la commune de St-Julien-Molin-Molette, en utilisant la procédure de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme de déclaration de projet d'intérêt général. Ce Projet d'Intérêt Général permettra l'extension du zonage NCa spécifique carrière sur des parcelles situées en continuité du secteur existant.

Le conseil se positionne par rapport à ce projet, un vote à bulletin secret est organisé.

La question posée est :

- Etes-vous pour ou contre ce projet d'intérêt général ?

Résultat :

pour	contre	Blanc
2	9	4

Le conseil municipal, par 9 voix contre, 2 voix pour et 4 bulletins blancs, rejette le Projet d'Intérêt Général.

#### **VI - Divers**

- Bal du 13 juillet : les préparatifs sont lancés
- Le chantier de finition de goudronnage des tranchées à durer jusqu'à 22 h 30
- Vogue : si possible laisser libre la place de stationnement handicapé ou en créer une place Louis Bancel ou sur la zone Bleue Grand Place
- TAFTA : les communes peuvent se positionner hors zone TAFTA, ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre.
- Remise de la pétition « non à la carrière » pour transmission en préfecture

- Demande d'accélérer la procédure du vote du PLU, M. Benoît n'est pas disponible le 4 juillet, le conseil aura donc lieu comme prévu le 21 juillet à 20 h
- ADMR cherche un président et des bénévoles pour pérenniser l'association à St-Julien-Molin-Molette
- Salle des fêtes : Lors d'une fête d'anniversaire le détecteur de fumée s'est mis en sécurité, nous avons demandé l'intervention de l'entreprise de maintenance pour remettre l'appareil en service, la facture sera retenue sur la caution.
- La fête de la musique devrait rester neutre
- Ecole : en l'état actuel des effectifs, il n'y aura pas de fermeture de classe
- Périscolaire : nouveaux horaires pour la rentrée 2016 :  
Ouverture le matin à 7 h 00, fermeture le soir à 18 h 30.
- Etude : elle est supprimée à compter de la rentrée 2016
- TAP : horaires inchangés, une collation est toujours proposée aux enfants  
Réunion du comité technique le 7 juillet à 19 h, salle du conseil  
Réunion du comité de pilotage le 8 juillet à 18h30, salle du conseil
- Cantine : En partenariat avec le collège, réunion le 7 juillet à 16 h avec le département
- La diffusion de la lettre Pirallone est reportée
- Aménagement du centre Bourg, les étudiantes proposeront des ateliers aux habitants cet automne

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h 15

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 5 juillet 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire  
Jean-Louis BARIOT

